



Office fédéral du développement
territorial
Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
3003 Berne

Par e-mail à:
info@are.admin.ch

Berne, le 30 avril 2018

Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement à partir de 2019 pour les contributions aux mesures dans le cadre du programme Trafic d'agglomération: consultation

Position de l'Association des Communes Suisses (ACS)

Madame la Conseillère fédérale,

Par lettre en date du 17 janvier 2018, vous avez soumis l'objet cité en référence à l'Association des Communes Suisses (ACS) pour consultation. Nous tenons à vous remercier de l'occasion que vous nous avez ainsi donnée de nous exprimer au nom des quelque 1'600 communes membres de l'ACS.

Introduction

Le besoin de mobilité de la population suisse ne cesse de croître, tout comme le trafic, tous modes de transport confondus. Un réseau de transport coordonné pour toutes les formes de mobilité est utile à l'économie et à l'ensemble de la population suisse. En particulier les centres urbains, répartis dans les 26 cantons de Suisse, jouent un rôle essentiel dans la compétitivité et la prospérité de l'ensemble du pays. C'est ainsi que conformément au principe d'équivalence, la Confédération, et donc toute la population suisse, contribue au financement non seulement des infrastructures nationales de transport, mais aussi des infrastructures du trafic d'agglomération. C'est d'ailleurs pour ces raisons que l'ACS s'est engagée en faveur de l'introduction du FORTA, qui assure désormais ce cofinancement sans limitation dans le temps.

Notre appréciation détaillée du projet s'appuie sur le questionnaire relatif à la consultation.

Aspects généraux concernant le projet soumis pour consultation

1. Êtes-vous d'accord avec les grandes lignes du projet?

Oui.

2. Existe-t-il à votre avis des aspects qui n'ont pas été assez pris en compte?

Oui.

Les trois programmes Trafic d'agglomération, PRODES Routes et PRODES Rail piloteront le futur réseau de transports de la Suisse. Il convient tout particulièrement de prêter attention aux interfaces entre les diverses infrastructures (par ex. raccordement des routes nationales au réseau subordonné, parkings, évolution des gares, etc.). En outre, l'ensemble de l'infrastructure (donc également le réseau des routes nationales) doit soutenir les objectifs d'efficacité définis pour les projets d'agglomérations.

Motions:

- Les offices fédéraux responsables devraient définir, dans un processus contraignant, la manière dont les trois programmes doivent être élaborés en harmonie les uns avec les autres. Dans ce contexte, il convient de veiller à ce que les réflexions des PRODES Routes et Rail alimentent l'élaboration des programmes d'agglomération et inversement. Par ailleurs, il est impératif que la coordination avec les cantons, les régions, les villes et les communes soit obligatoirement intégrée dans le processus.
- Les objectifs des programmes doivent être encore mieux rapprochés grâce à l'implication des conférences cantonales. De même, les infrastructures nationales doivent, sur le plan de l'efficacité, soutenir les objectifs supérieurs que sont «le développement du bâti vers l'intérieur», «la diminution de la pollution de l'environnement et de la consommation des ressources» et «l'amélioration de la sécurité routière».

Programme Trafic d'agglomération de troisième génération

3. Avez-vous des remarques sur la situation de départ exposée?

Oui.

L'ACS souscrit à l'affirmation selon laquelle les communes et les villes doivent être encore mieux impliquées dans l'élaboration des programmes d'agglomération. Pour garantir le succès de ces programmes (par ex. acceptation par la population), les communes doivent impérativement être mieux intégrées à la conception des programmes et recevoir un soutien pour leur mise en œuvre.

Motions:

- Fixer de manière contraignante et intégrer l'implication des villes et des communes dans le processus d'élaboration.
- Prendre d'autres mesures visant à réduire les charges administratives et à soutenir les communes dans la réalisation des projets (par ex. bases valables de façon générale, conseils).

4. Êtes-vous d'accord avec la procédure d'examen des programmes d'agglomération du programme Trafic d'agglomération de troisième génération? Si non, sur quels points estimez-vous qu'une adaptation serait nécessaire?

Non, pas totalement.

Le déroulement du processus d'examen est trop serré. À l'avenir, les résultats du processus d'examen doivent impérativement être discutés avec les organismes responsables avant la finalisation du projet mis en consultation, afin que les éventuelles adaptations puissent être prises en compte dans le projet.

Les consignes relatives à l'élaboration des programmes d'agglomération et les critères d'examen doivent être communiqués suffisamment tôt et de manière simultanée aux organismes responsables. Ainsi, certains organismes ignoraient que le rapport de mise en œuvre ou l'état de réalisation des générations antérieures constituait un critère d'examen.

Motions:

- Les consignes relatives à l'élaboration et les critères d'examen doivent être communiqués simultanément aux organismes responsables et dans l'idéal, aussitôt après la remise de la dernière génération.
- Dans le processus d'examen, il convient de prévoir avant la consultation un créneau de temps pour les discussions avec les organismes responsables, afin que les éventuelles adaptations motivées apportées aux résultats des examens puissent être prises en compte dans le projet mis en consultation.

5. Êtes-vous d'accord avec les résultats de l'examen fédéral? Si non, sur quels points estimez-vous qu'une adaptation serait nécessaire?

Non, pas complètement.

Dans le cadre légal du FORTA, il est stipulé que le prélèvement pour les programmes d'agglomération s'élève en règle générale entre 9 et 12% et que la Confédération a le droit de financer au maximum 50% des coûts d'un projet.

Les dépenses d'ici 2023 indiquées dans le rapport explicatif se situent à l'intérieur de ce cadre. Néanmoins, les expériences faites avec les générations antérieures montrent que les dépenses qu'il est réaliste d'escompter seront inférieures. Les réserves du FORTA continueront donc à augmenter.

En outre, la Confédération n'utilise pratiquement jamais la marge de manœuvre de 50% maximale de participation aux coûts. Cette pratique doit être revue au vu de l'introduction du FORTA.

Motion:

- Au vu des expériences faites avec les générations antérieures, les dépenses d'ici 2023 doivent être budgétisées de façon plus réaliste, et des projets supplémentaires doivent recevoir la priorité A sur la base des entretiens menés avec les organismes responsables.

6. Avez-vous des remarques concernant des programmes d'agglomération ponctuels ou des mesures spécifiques?

Par principe, l'ACS en tant qu'organisation nationale ne s'exprime pas sur les ordres de priorité ni sur les «pourcentages de participation» de projets individuels.

Néanmoins, l'ACS est d'avis que l'évaluation du projet de l'agglomération de Delémont n'est pas compréhensible sur tous les plans (par ex. données de mesure différentes) et doit donc être à nouveau réexaminée.

Delémont est le moteur économique du canton du Jura, et le projet rejeté comprend des éléments essentiels qui revêtent une grande importance pour le développement économique de la région et donc de l'ensemble du canton. Les projets de génération 1 à 3 aboutissent ensemble à un réseau de transport global qui encourage de façon ciblée la densification prévue dans l'agglomération et renforce la collaboration et la cohésion des communes de la région.

Motion:

- L'évaluation du projet de l'agglomération de Delémont doit être réexaminée sur la base des entretiens entre la Confédération et les organismes responsables ainsi que des documents supplémentaires fournis. Si ce réexamen aboutit à une note plus élevée, le projet devra être réintégré au programme d'agglomération.

Autres remarques

7. Quelles autres remarques avez-vous à propos du projet soumis pour consultation?

Aucune.

Nous vous remercions de la possibilité que vous nous avez donnée de prendre position et nous nous féliciterions que vous acceptiez de prendre en compte nos intérêts.

Veillez croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre considération distinguée.

Association des Communes Suisses

Président



Hannes Germann
Conseiller aux États

Directeur



Reto Lindegger

Copie à: Union des villes suisses, Berne